

5. Deuxième responsable légal

Chaque parent d'élève possède un compte ATEN responsable, mais un seul des deux parents peut saisir les intentions provisoires.

Seul le parent ayant effectué la saisie peut faire des modifications.

Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second parent lorsqu'il se connecte avec son propre compte.

The screenshot shows a parental portal interface. On the left is a vertical navigation menu with the following items: 'MON COMPTE' (with a gear icon), 'ACCUEIL', 'VIE SCOLAIRE', 'NOTES', 'ORIENTATION' (highlighted in white), 'EVALUATION', 'CLG LUCIE AUBRAC', 'CONTACT' (with a phone icon), and 'SE DÉCONNECTER' (with a logout icon). The main content area is titled 'ORIENTATION' and features three tabs: '1 Intentions provisoires' (active), 'Choix définitifs', and 'Décision'. Below the tabs, it states: 'Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.' The text 'Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :' is followed by three intentions: 'Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR', 'Intention 2 : 2de professionnelle' (with 'Métier ou formation : Pâtisserie' below it), and 'Intention 3 : 1re année de CAP' (with 'Métier ou formation : Boulangerie' below it). A 'MODIFIER' button is located at the bottom right of the content area. A red warning message reads: 'La saisie a été effectuée par un autre responsable de l'élève. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui. En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement.' A blue information box at the bottom states: 'Si le parent qui n'a pas fait la saisie souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du parent qui a saisi les intentions. En cas de désaccord entre les deux parents, ils sont invités à prendre l'attache du chef d'établissement.'